

Une délégation FO, CGT, CFDT et CFE-CGC a été reçue au Cabinet de la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la mer pour évoquer le dossier des concessions hydroélectriques. Mise en demeure de la Commission Européenne, prix du marché et avenir du secteur étaient à l'ordre du jour. La délégation a également abordé le Décret n° 2016-530 du 27 avril 2016 relatif aux concessions d'énergie hydraulique et approuvant le modèle de cahier des charges applicable à ces concessions.

La veille de la parution du décret, une ordonnance est venue modifier le code de l'Énergie « *dans le sens d'une simplification des modalités de gestion des installations hydroélectriques.* »

Il est à noter que cette modification fait suite à une directive européenne sur les concessions (2014/23/UE) que la France se doit de traduire en droit français (Dossier à venir).

FO a rappelé le rôle essentiel du parc hydroélectrique tel qu'il existe aujourd'hui. Son organisation cohérente lui donne tout son sens et lui permet d'honorer ses innombrables missions de Service Public, tant pour la production d'énergie que pour la gestion de l'eau. Un éclatement de ce parc ne se ferait qu'aux dépens des agents, des territoires, des utilisateurs, de la sûreté, mais aussi de la nation tout entière qui perdrait la main sur un secteur des plus stratégiques.

En la matière, FO a rappelé n'accepter aucun marchandage qui consisterait en l'abandon de certaines installations à la concurrence, contre la conservation d'autres.

L'ÉQUILIBRE ACTUEL DOIT ÊTRE MAINTENU !

FO a aussi insisté sur la nécessité de redonner toute sa place à l'hydroélectricité, certes affaiblie par le marché de gros au plus bas, mais qui ne doit pas cacher les mauvaises décisions politiques qui ont impulsé cette casse. Comment expliquer que la première énergie renouvelable de notre pays, la seule pouvant être stockée, si facilement disponible et nécessaire à l'équilibre du réseau, ne bénéficie ni des larges subventions ni de la priorité d'accès au réseau des énergies intermittentes ?

Quant à l'avenir de la filière, comment envisager la réalisation d'une maintenance suffisante, le financement d'innovations, ou encore, par exemple, la création de STEP sans une volonté forte de l'État, tout cela dans un marché au plus bas, et dans une logique de concurrence assassine où seule la course aux bénéfices aura sa place ?

Quel est donc le projet de l'État ? Aurait-il abandonné EDF et tout particulièrement la DPIH ?

Le cabinet a rappelé la position de la ministre face aux griefs de la Commission européenne : la mise en place de la loi sur la Transition énergétique pose un modèle français de la gestion de l'hydroélectricité et permet de répondre aux enjeux soulevés par la Commission dans le cadre de la mise en demeure.

D'ici la fin de l'année 2016, les principes de regroupement par vallée et du traitement des concessions en délai glissant seront fixés. Mais beaucoup de zones d'incertitudes demeurent dans la mise en place de la loi TECV dans sa partie sur l'hydroélectricité et des questions de fond attendent encore des réponses.

FO est persuadé que le Gouvernement souhaite poursuivre dans la voie du désengagement et de l'éclatement du parc hydroélectrique par une privatisation lente, mais certaine.

À toutes nos questions, une réponse globale du Ministère :

« La loi de transition énergétique s'appliquera, elle correspond au projet français en matière d'énergie, et garantit la défense des intérêts de la nation et des principes du modèle français de l'hydroélectricité, destinés à assurer la gestion cohérente des ouvrages, le développement des énergies renouvelables, la conciliation des usages de l'eau, la sûreté des barrages et le développement économique des territoires. »



L'État ne se désengagerait pas, bien au contraire puisqu'il serait toujours présent dans les Sociétés d'Économie mixte, et il garderait la main sur la rédaction des cahiers des charges. »

FO ne partage pas cette conception du Service public qui s'apparente au mauvais exemple des concessions autoroutières.

FO continuera à tout mettre en œuvre pour défendre le service public de l'hydroélectricité.

Le gouvernement français doit prendre ses responsabilités avec plus de fermeté face aux injonctions de Bruxelles.